

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du Conseil d'administration du Collège d'enseignement général et professionnel d'Ahuntsic dûment convoquée et tenue le 24 septembre 2015

Sujet: Amendements à la Politique institutionnelle sur la recherche (PO-22)

ATTENDU que le Collège poursuit des travaux de développement de la recherche scientifique;

ATTENDU la nécessité de se conformer à la politique des Fonds de recherche du Québec (FRQ) afin de bénéficier de subventions utiles au développement de la recherche au Collège;

ATTENDU que la PO-22 actuelle n'est pas conforme à la politique des FRQ;

ATTENDU que selon la PO-22, la politique doit faire l'objet d'une révision tous les cinq (5) ans;

ATTENDU que les membres du Comité d'éthique du Collège Ahuntsic émettent leur avis uniquement sur les aspects nécessaires à la conformité de la PO-22 à la politique des FRQ;

ATTENDU la recommandation du Comité d'éthique du Collège Ahuntsic;

ATTENDU la recommandation de la Direction des études;

ATTENDU la recommandation du Comité exécutif (réf. CE-748-04.3);

IL EST RÉSOLU :

CA-373-04.3 *D'adopter les amendements proposés à la Politique institutionnelle sur la recherche (PO-22) et présentés dans le document ci-joint.*

COPIE CONFORME CERTIFIÉE



Anne Milot
Secrétaire générale

Le 28 septembre 2015
AM/oq